EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre,

En exercice	19
Présents	16
Votants	16
	agagaan

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 novembre 2021.

PRESENTS: KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES: PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETAIRE : RUIZ Agnès.

ARRIVÉ LE : 0 2 DEC. 2021 SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

SISLS

MODIFICATION DES STATUTS SUITE AU TRANSFERT DE LA PISCINE DE VILLETTE DE VIENNE A VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION AU 1^{ER} JANVIER 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération en date du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt communautaire les piscines de Loire sur Rhône et Villette de Vienne et approuvant leur transfert à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2022,

VU la délibération du conseil syndical du Syndicat Intercommunal Sports & Loisirs de la Sévenne du 16 novembre 2021 approuvant la modification de ses statuts à compter du 1^{er} janvier 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- <u>APPROUVE</u> les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal Sports & Loisirs de la Sévenne suite au transfert de la piscine de Villette de Vienne à Vienne Condrieu Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2022, tels que joints à la présente délibération.
- <u>CHARGE</u> Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération.
- <u>DEMANDE</u> à Monsieur le Préfet de l'Isère de prendre un arrêté préfectoral actant de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne, dès obtention de la majorité qualifiée sans attendre l'échéance de 3 mois après notification aux membres du syndicat.
- <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Max Kéchichian

Aprimeur adhérem IMPRIM VERT

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM VERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2021/38

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre,

En e					
					5 D
Prés					
					5 40
voca	111	19 St. 7	201 40		•
Vota	1103	427	. 400	1	7 - 5
voua	1103	45	19.0	+ '	7 - 7
vo ua	1103	15	うさ	* 1	7 -
voca	1103	15	12	•	
VOUA	1103			•	
voua			· 多点 (外面	•	
voca					

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 novembre 2021.

PRESENTS: KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES: PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETAIRE : RUIZ Agnès.

COMBE DU VALERON Cession de parcelles – Modification des surfaces

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération du 4 octobre 2021 relative à la cession de parcelles à deux propriétaires riverains de la combe du Valeron dans le cadre des travaux de construction du bac de rétention.

ARRIVÉ LE :

03 JAN. 2022

SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

Suite à une intervention sur place en présence des deux propriétaires, il a été convenu une nouvelle répartition des surfaces de terrain cédé par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

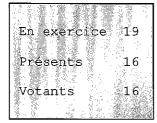
- ACCEPTE les cessions de terrain comme suit :
 - Mr et Mme PISSAVIN, parcelles nouvellement cadastrées F1456 d'une superficie de 114 m2 et F1454 d'une superficie de 63 m2 moyennant le prix de 1 euro
 - Mme BERNAUD, parcelles nouvellement cadastrées F1455 d'une superficie de 225 m2 et F 1453 d'une superficie de 9 m2 moyennant le prix de 1 euro
- <u>AUTORISE</u> monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir.
- **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire, Max Kéchichian

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre,



Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 novembre 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, RUIZ Agnès, Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES : PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETAIRE : RUIZ Agnès.

RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur Bouchet présente à l'Assemblée les études d'opportunité établies par SOLIHA (SOLIdaires pour L'HAbitat) suite à leur visite des logements communaux à fin de rénovation. SOLIHA est une association financée par le Conseil Départemental de l'Isère, elle est un partenaire privilégié des collectivités locales en apportant son expertise dans la rénovation des logements communaux.



Les logements concernés sont un appartement type T5 situé à l'étage du barrestaurant et un appartement type T3 situé au-dessus de la Mairie.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation dont le chiffrage fait référence au niveau intermédiaire « amélioration énergétique » proposé par SOLIHA :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT		
Menuiseries	12 700	Département Isère	6 180	
Isolation	5 330	Autofinancement	19 570	
Electricité	2 270			
Plomberie-Chauffage	5 450			
Total	25 750	Total	25 750	

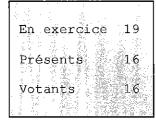
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessus;
- SOLLICITE le Département de l'Isère afin de bénéficier d'une aide financière:
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



EXTRAIT **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre,



le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 novembre 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, Agnès, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES: PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETAIRE : RUIZ Agnès.



FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°02

A l'Assemblée, monsieur le Maire expose qu'il convient de voter une décision modificative en section de fonctionnement :

	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
Objet	chapitre/ article	montant euros	chapitre/ article	montant euros
Alimentation			011/60623	12 000
Personnel non titulaire			012/6413	6 000
Caisses de retraite			012/6453	7 000
Dépenses imprévues	022/022	25 000		
TOTAL		25 000	* 43	25 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire.



38200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2021/41

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre,

En exercice	19
Présents	<u>.</u> 16
Votants	16

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 novembre 2021.

PRESENTS: KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES : PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETAIRE : RUIZ Agnès.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE



Les tarifs en cours du restaurant scolaire ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date 2 avril 2019. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'actualiser les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

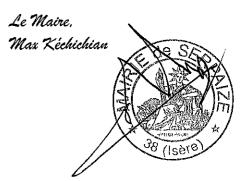
L'Assemblée, après délibérations :

FIXE à l'unanimité les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

RESTAURAN' (tarif comprenant 1 repas + le		Eriscolairė)
TARIF ENFANT	Familles Serpaizannes	Familles Extérieures
Quotient familial>620	3.90 euros	4.70 euros
Quotient familial<620	3.60 euros	4.40 euros
Exceptionnel (non inscrit)	5.70 euros	5.70 euros
TARIF ADULTE	5.80	euros

Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2022.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre,

En exerci Présents	ce 19
Votants	16

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 novembre 2021.

PRESENTS: KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES : PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-

LAFAGE Séverine.

SECRETAIRE : RUIZ Agnès.

TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les tarifs de l'accueil périscolaire ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date 2 juillet 2019. Madame Crivelli soumet la demande transmise par du personnel communal qui souhaiterait bénéficier de tarifs minorés pour leurs enfants fréquentant l'accueil périscolaire.

L'Assemblée, après délibération, à l'unanimité:

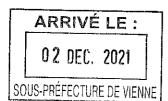
<u>DECIDE</u> d'appliquer une réduction de 50 % sur les tarifs en cours de l'accueil périscolaire pour les enfants du personnel communal fréquentant ces activités :

MATIN		Personnel communal
Quotient familial ju	usqu'à 600	0.65 €
Quotient familial d	e 601 à 1200	0.85 €
Quotient familial d	e 1201 et +	0.95 €
Exceptionnel (non	inscrit)	1.50 €
SOIR = 1 ^{ère} HEURE		Personnel communal
Quotient familial j	usqu'à 600	0.65 €
Quotient familial of	le 601 à 1200	0.85 €
Quotient familial	le 1201 et +	0.95 €
Exceptionnel (non	inscrit)	1.50 €
SOIR = 2 ^{ème} HEUR	E	Personnel communal
Quotient familial ju	ısqu'à 600	0.65 €
Quotient familial d	e 601 à 1200	0.85 €
Quotient familial d	e 1201 et +	0.95 €
Exceptionnel (non	inscrit)	1.50 €

PRECISE que ces tarifs seron applicables au 1er janvier 2022.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire, Max Kéchichian

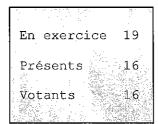


Nos imprimés enterprésalismantistaré que imprimeur adhérent IMPRIM VERT

de de SERPAIZE 38200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre,



le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 novembre 2021.

PRESENTS: KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES : PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETAIRE : RUIZ Agnès.



ADHESION AU CONTRAT CADRE DE FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération du 19 décembre 2017 portant adhésion au précédent contrat-cadre triennal de fourniture de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère.

Il rappelle que la participation de l'employeur doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur faciale du titre et ne pas excéder 5,55 Euros/agent/jour (seuil 2021) afin de ne pas être incluse dans l'assiette des cotisations sociales.

L'adhésion de la commune permettra à ses agents de continuer à bénéficier de ces prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- <u>ACCEPTE</u> d'adhérer au contrat-cadre mutualisé à la date du 1^{er} janvier 2022 pour le lot 1 : **Sodexo** pour les chèques déjeuner version papier. La durée du contrat cadre est de 4 ans avec un effet au 1^{er} janvier 2022.

- FIXE la valeur faciale du titre restaurant à 7.50 euros.

- FIXE la participation de la commune à 50 de la valeur faciale du titre restaurant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire, Max Kéchichian de S E R P A I Z E 38200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre,

En exercice Présents	19 16
Votants	16
	A

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

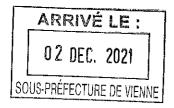
Date de convocation du Conseil Municipal: 17 novembre 2021.

PRESENTS: KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES: PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETAIRE : RUIZ Agnès.

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION - 2022



Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le recensement général de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Il donne connaissance à l'Assemblée du montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement de 2022 soit 3 531 €.

Il propose de verser à chaque agent recenseur une rémunération comprenant les opérations préalables au recensement (2 séances de formation, relevés d'adresse) et fonction également du nombre de questionnaires distribués affecté d'un prix unitaire, à savoir :

Objet	Prix unitaire
Séances de formation (2 par agent)	30 €
Bulletin individuel	2,00 €
Feuille de Logement	1,50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, considérant le temps consacré aux deux séances de formation, aux relevés d'adresses, à la remise des imprimés et à leur collecte :

- ACCEPTE de verser à chaque agent recenseur une rémunération calculée comme suit : 60 € pour les 2 séances de formation ; 2 € par bulletin individuel et 1.50 € par feuille de logement.
- <u>DECIDE</u> d'ajouter une indemnité de 400 € pour les frais de carburant occasionnés par les déplacements et les frais annexes à chaque agent recenseur ayant effectué l'intégralité du recensement.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2021/45

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre,

ı			
ŀ	En exe	rcice 1	9
	178 188 188		
ŀ	Présen	ts 1	6.
ľ	775 5 A A 58		ڙڙ دلسر
l	Votant	s l	େ
1	2.00		

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

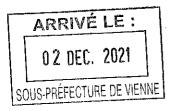
Date de convocation du Conseil Municipal: 17 novembre 2021.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, Agnès, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES: PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE Séverine.

SECRETAIRE : RUIZ Agnès.

AMICALE DES ELUS **DESIGNATION D'UN DELEGUE**



L'amicale des élus du pays viennois a pour objectif de créer des liens entre nouveaux et anciens élus.

Ses principales activités sont :

- concours de boules annuel
- visites de sites d'intérêts (entreprises, musés etc....)
- marche en pays viennois
- voyage annuel en France ou en Europe
- partenariat avec une communauté rurale sénégalaise (Gabou)

Le conseil municipal est appelé à désigner un référent pour le représenter lors des assemblées générales et conseils d'administration.

Après délibération, est désignée, à l'unanimité:

Mme CRIVELLI Janine

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire.

Max Kéchichian